



RÈGLEMENT 695-1

Règlement modifiant le Règlement 695 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2025

ATTENDU qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance du 13 janvier 2025;

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

Article 1 Annexe A - Administration

Le tableau A.2 Biens et services - Taxable du *Règlement 695 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2025* est remplacé par le suivant:

"A.2 Biens et services - Taxable

Biens ou services	
Certificat de taxe (Papier ou numérique)	40 \$ par dossier matricule
Drapeau de la Ville	125 \$"

Article 2 Annexe C - Service des loisirs, culture et tourisme

Le premier paragraphe de la section C.3 Location de salles - Taxable du *Règlement 695 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2025* est remplacé par le suivant:

"Un dépôt de garantie de 100 \$ est exigé d'un locataire enregistré comme étant un organisme sans but lucratif en référence à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et regroupements du milieu."

Article 3 Annexe C - Service des loisirs, culture et tourisme

La section C.9 Location d'espaces publicitaires - Taxable du *Règlement 695 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2025* est remplacée par la suivante :

"C.9 Location d'espaces publicitaires - Taxable

Conception graphique et impression non inclus. Selon les places disponibles.

"Aréna Madeleine-Auclair	Pour trois ans	Pour cinq ans
Bandes	600 \$	900 \$
Horloge	900 \$	1 350 \$
Tableau indicateur - Grand	1 125 \$	1 687,50 \$
Identification des chambres	550 \$	825 \$
Surfaceuse (Par côté) (Choix du côté ou du dessus)	1 315 \$	1 972,50 \$
Surfaceuse (Devant)	1 050 \$	1 575 \$

Surface de Dek hockey	Pour trois ans	Pour cinq ans
Bandes	600 \$	900 \$
Tableau indicateur 2 x 4	550 \$	875 \$"

Article 4 **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Marielle Benoit, OMA
Directrice générale et greffière

Patrick Melchior
Maire

CERTIFICAT

Nous, soussignés, certifions que:

1. Le projet de règlement a été déposé par le conseil municipal le 13 janvier 2025.
2. Le règlement a été adopté par le conseil municipal le 20 janvier 2025.
3. L'avis public d'entrée en vigueur du règlement a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 21 janvier 2025.

Marielle Benoit, OMA
Directrice générale et greffière

Patrick Melchior
Maire